

ETS FR. COLRUYT

Société anonyme

Siège social:

Edingensesteenweg 196

1500 Halle

T.V.A. BE 0400.378.485

RPM Bruxelles

INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL

OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM

200.000 ACTIONS NOUVELLES AVEC AVANTAGE FISCAL VVPR,

SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,

RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU GROUPE COLRUYT

OCTOBRE 2008

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

TABLE DES MATIERES

=====

I.	Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	4
1.0.	Personnes qui assument la responsabilité de cette information	4
1.1.	Responsable du contrôle des comptes annuels	4
1.2.	Personne de contact concernant cette information	4
II.	Renseignements concernant l'inscription à l'Eurolist Euronext Brussels	5
2.0	Renseignements concernant les actions dont l'inscription à l'Eurolist est demandée	5
2.0.0.	Autorisations et résolutions	5
	Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	5
2.0.1.	Droits attachés aux actions	6
2.0.2.	Retenues fiscales	6
2.0.3.	Cessibilité des actions	6
2.0.4.	Date d'entrée en jouissance	7
2.0.5.	Inscription à l'Eurolist de la Bourse de valeurs mobilières	7
2.0.6.	Service financier	7
2.0.7.	Droit applicable - Tribunaux compétents	7
2.1.	Renseignements concernant l'émission publique	8
2.1.0.	Droit de préférence	8
2.1.1.	Prix d'émission	8
2.1.2.	Période de souscription	8
2.1.3.	Délivrance des actions	9
2.1.4.	Charges relatives à l'opération d'émission	9
2.1.5.	Affectation du produit de l'émission	9
2.2.	Renseignements concernant l'inscription des actions à l'Eurolist	10
2.2.0.	Description des actions	10
2.2.1.	Inscription des actions à l'Eurolist	10
2.2.2.	Inscription à l'Eurolist	10
2.2.3.	Explication du mécanisme des strips VVPR	11
III.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
3.0.	Capital	12
3.1.	Actionnaires	13
3.2.	Composition du Groupe Colruyt	14

IV.	Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	17
4.0.	Comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt	18
4.1.	Résultat - Dividende par action	20
4.2..	Tableau des flux de trésorerie consolidé	21
V.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	22
5.0.	Evolutions récentes et perspectives	22
5.1.	Données boursières récentes	24
5.2.	Rapport annuel	24
	Bulletin de souscription	26

CHAPITRE Ier

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES DE CETTE INFORMATION ET LE CONTROLE DES COMPTES

1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information

Ets Fr. Colruyt S.A.
Edingensesteenweg 196
1500 Halle

Le Conseil d'administration de la S.A. Ets Fr. Colruyt certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration

Frans Colruyt
Administrateur

Jef Colruyt
Président-Administrateur

1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels

Les bilans et comptes de résultats du Groupe Colruyt, ainsi que les comptes annuels des Ets Fr. Colruyt S.A. relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire:

S.C.R.L. Klynveld Peat Marwick Goerdeler - Reviseurs d'entreprises,
représentée par Monsieur Ludo Ruysen
Prins Boudewijnlaan 24d
2550 Kontich

1.2. Personne de contact concernant cette information

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus:

Jean de Leu
Secrétaire du Conseil d'administration
tél. 02/360.10.40 ext. 3292
adresse: c/o S.A. Ets. Fr. Colruyt
Edingensesteenweg 196
1500 Halle

CHAPITRE II

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION A L'EUROLIST

D'EURONEXT BRUSSELS ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription à l'Eurolist est demandée

2.0.0. Autorisations et résolutions

Le rapport du Conseil d'Administration des Ets. Fr. Colruyt et le rapport de la S.C.R.L. Klynveld Peat Marwick Goerdeler, réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peut être consulté sur le site de la société: www.colruyt.be (info financier) et peut être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2008, réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt, constitue déjà la vingt et deuxième augmentation de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2007. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 90.852 actions, représentant un montant total de 11,40 millions EUR.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel peuvent souscrire à 200.000 nouvelles actions.

Si les 200.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,596% pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2008 a fixé le prix de l'émission sur base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédents l'Assemblée Générale du 10/10/2008 diminué d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2008 a fixé le prix d'émission à 150,50 EUR par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de 30.100.000,00 EUR.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus chaque investisseur encourt les risques liés à la cotation des actions auprès d'Euronext Bruxelles et la possibilité des variations du cours tant vers le haut que vers le bas.

La présente émission est soumise au droit belge et les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.

2.0.1. Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit à une voix.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices des Ets Fr. Colruyt S.A. à partir du 1er avril de l'année comptable en cours.

Les dividendes seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans. Après la conversion des actions en actions dématérialisées, les coupons de ces dernières présentés après l'échéance seront toutefois encore remboursés par la société jusqu'à l'expiration du délai de prescription de 30 ans. Après cette période, les dividendes prescrits et non payés seront versés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

2.0.2. Retenues fiscales

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende de ces actions nominatives est soumis à un précompte réduit (actuellement 15 %) lors de sa mise en paiement.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 25 %, sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende soumis au précompte réduit ne sera payé aux détenteurs d'actions dématérialisées que sur présentation conjointe d'un coupon détaché de l'action ordinaire dématérialisée et d'un strip VVPR dématérialisé détaché d'une feuille de strips VVPR; le coupon et le strip doivent porter sur le même exercice.

L'avantage fiscal en question n'est toutefois pas à l'abri d'une modification éventuelle de la législation fiscale.

2.0.3. Cessibilité des actions

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art.609 §1 du Code des Sociétés, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Cependant, le droit de vote peut être exercé à tout moment. Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

L'avantage fiscal VVPR correspondant est également nominatif et incessible durant une période de 5 ans.

Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. se chargera des paiements.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent volontairement la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus.

Les actions et l'avantage fiscal VVPR correspondant sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint durant la période de 5 ans.

En vue de la cotation des actions et de l'avantage fiscal VVPR au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans et de les transférer à ce moment, avec les strips VVPR, à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

A ce moment, une feuille séparée de coupons dématérialisés "strips VVPR" est émise; un tel strip donne droit au précompte réduit sur les dividendes, sur présentation conjointe du coupon de dividende relatif au même exercice aux organismes financiers chargés du paiement des dividendes.

2.0.4. Date d'entrée en jouissance

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer. Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du 1er avril de l'année comptable en cours.

2.0.5. Inscription à l'Eurolist d'Euronext Brussels

L'inscription des actions nouvelles à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

L'inscription des strips VVPR au Marché du Fixing de ladite Bourse sera demandée au même moment.

2.0.6. Service financier

Les guichets de ING en Belgique.

2.0.7. Droit applicable - Tribunaux compétents

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

2.1. Renseignements concernant l'émission publique

2.1.0. Droit de référence

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel appartenant au Groupe Colruyt. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture de l'Eurolist) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

2.1.1. Prix d'émission

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture de l'Eurolist) des 30 jours précédant l'assemblée générale extraordinaire est de 176,623 EUR.
- Décote maximale de 20 %: 141,298 EUR.
- Le prix d'émission fixé par action est de 150,50 EUR.
- Pair comptable de l'action: 5,56 EUR.
- Prime d'émission: la différence entre le prix d'émission et le pair comptable: 144,94 EUR.
- Frais à charge du souscripteur: néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par remise d'un ordre de paiement adressé à un organisme financier, demandant de débiter le compte financier du souscripteur du montant correspondant, au profit des Ets Fr. Colruyt S.A.

2.1.2. Période d'ouverture de la souscription

La période de souscription est ouverte du 14 octobre 2008 au 14 novembre 2008.

La direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. est chargée de recueillir les souscriptions.

2.1.3. Délivrance des actions

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre des actions des Ets Franz Colruyt S.A. Des certificats d'inscription seront remis aux actionnaires.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées, avec les strips VVPR, au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A.

Dans ce cas, les actions et l'avantage fiscal VVPR seront convertis en actions et strips dématérialisés et transférés au compte-titre que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. en même temps que sa demande.

2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission

Ces charges sont évaluées à 50.000 EUR et seront intégralement supportées par les Ets Franz Colruyt S.A. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

2.1.5. Affectation du produit de l'émission

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (200.000).

Le produit maximal s'élève à 30.100.000,00 EUR.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes, le produit net de cette émission d'actions peut être estimé à environ 15.000.000,00 EUR. Ces capitaux seront affectés au financement partiel du programme d'investissement des Ets Fr. Colruyt S.A..

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions à l'Eurolist

2.2.0 Description des actions

L'inscription à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 200.000 actions Ets Fr. Colruyt S.A., sans mention de valeur nominale.

L'inscription au marché du Fixing d'Euronext Brussels sera également demandée pour les strips VVPR séparés.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 14/10/2008 au 14/11/2008.

Il été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2008 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture de l'Eurolist) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire , après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2007 a fixé le prix de souscription à 150,50 EUR par action.

2.2.1. Inscription des actions à l'Eurolist

Conformément à l'art. 609 §1 du Code des Sociétés, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint. L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

La feuille séparée de strips VVPR sera émise et dématérialisée au terme de la période d'incessibilité des actions concernées. Une inscription séparée de ces strips VVPR au Marché du Fixing d'Euronext Brussels sera demandée.

2.2.2. Inscription à l'Eurolist

Les actions Ets Fr. Colruyt S.A. existantes sont déjà inscrites à l'Eurolist d'Euronext Brussels. Actuellement il y a 33.348.600 actions ordinaires cotées.

2.2.3. Explication à propos du mécanisme des strips VVPR

Le Conseil d'administration des Ets Fr. Colruyt S.A. a opté pour l'individualisation de l'avantage fiscal des actions issues de l'augmentation de capital faisant l'objet de la présente information.

Les actions issues de cette augmentation de capital seront dès lors cotées sous forme d'actions Colruyt ordinaires lors de leur inscription à l'Eurolist d'Euronext Brussels.

L'avantage fiscal (c'est-à-dire la différence entre le taux de précompte réduit de 15 % auquel ces actions sont soumises et le taux normal de 25 %) est représenté par une feuille séparée de strips VVPR.

Cette feuille est cotée séparément au Marché du Fixing d'Euronext Brussels.

La numérotation des strips VVPR est identique à celle des coupons des actions.

Les strips VVPR ne peuvent être encaissés que s'ils sont accompagnés de la même quantité de coupons correspondants d'actions ordinaires.

L'avantage fiscal actuel n'est pas à l'abri d'une modification éventuelle de la législation fiscale.

Toute personne qui souscrit à cette augmentation de capital a droit à un nombre de feuilles de strips VVPR égal au nombre d'actions auxquelles elle a souscrit.

Pour ce qui est de la cessibilité des strips VVPR, les mêmes règles que celles valables pour les actions (voir 2.0.3) sont d'application.

Lors de la mise en paiement des dividendes, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 25 %, sur présentation du coupon de l'action ordinaire.

Le dividende soumis au précompte réduit de 15 % ne sera payé que sur présentation conjointe d'un coupon détaché de l'action ordinaire et d'un strip VVPR détaché d'une feuille de strips VVPR; le coupon et le strip VVPR doivent porter sur le même exercice.

Un strip VVPR présenté seul à l'occasion de la mise en paiement des dividendes ne donnera pas lieu à paiement.

Les détenteurs d'actions nominatives issues de cette augmentation de capital recevront leurs dividendes après déduction du précompte mobilier de 15 %.

CHAPITRE III

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

(Source: Rapport Annuel Ets Fr. Colruyt S.A. 2006/2007, sauf le point C)

3.0. Capital

ETAT DU CAPITAL	Montants (en 1.000 EUR)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	173.947	33.257.748
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au personnel	11.403	90.852
- Au terme de l'exercice	185.350	33.348.600
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	183.350	33.348.600
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		16.045.232
Au porteur		17.303.368
C. Actions propres détenues par (situation au 30/9/2007)		
- la société elle-même	200.789	1.309.830
E. Capital autorisé non souscrit	185.350	

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions; elles sont nominatives ou au porteur.

En vue de se conformer à la loi du 14 décembre 2005 instaurant la suppression des titres au porteur, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2006 a modifié les statuts. Les actions au porteur seront, au choix de leur détenteur, remplacées par soit des actions nominatives, soit des actions dématérialisées.

Toutes les actions donnent un droit de vote et n'ont pas de valeur nominale.

3.1. Actionnaires

Structure de l'actionnariat des Ets Fr. Colruyt S.A. selon la dernière déclaration de transparence datant du 31/08/2007.

I. Famille Colruyt et apparentés

	<i>Aantal</i>	<i>%</i>
1. Famille Colruyt		
Actions	2.033.670	6,11
2. S.A. H.I.M.		
Actions	8.088.643	24,32
3. S.A. D.I.M.		
Actions	5.258.500	15,81
4. S.A. H.I.M. TWEE		
Actions	17.000	0,05
4. S.A. HIM DRIE		
Actions	124.952	0,38
Total des actionnaires de la famille Colruyt agissant de concert		
Actions	15.522.765	46,67

II. Groupe Colruyt

1. Ets Fr. Colruyt S.A. (actions propres rachetée)		
Actions	676.673	2,04
2. S.A. Vlevico (filiale)		
Actions	223.428	0,67
Total des entreprises liées (Ets Fr. Colruyt S.A. + filiales)		
Actions	900.101	2,71

III. Groupe Sofina

1. S.A. Rebelco (filiale)		
Actions	0	0,00
2. S.A. Sofina		
Actions	2.000.000	6,01
TOTAL GROUPE SOFINA		
Actions	2.000.000	6,01
Actions	18.422.866	55,39

Dénominateur:

Actions

33.257.748

3.2. Groupe Colruyt (Source: Rapport annuel Ets Fr. Colruyt S.A. 2007/2008)

GROUPE COLRUYT CONSOLIDE

COMPOSITION DU GROUPE COLRUYT

A. FILIALES

Etn. Franz Colruyt NV	Halle, Belgique	-
Elpeco NV	Halle, Belgique	100%
Davytrans NV	Halle, Belgique	100%
Vlevico NV	Halle, Belgique	100%
Onveco NV	Halle, Belgique	100%
Copimex NV	Halle, Belgique	100%
Koop Boni CVBA	Halle, Belgique	99,31%
Finco NV	Halle, Belgique	100%
Schuermans NV	Halle, Belgique	100%
Caféteries Namuroises Brécaf SA	Ciney, Belgique	100%
Waldico SA	Ghislenghien, Belgique	100%
Finducom NV	Huizingen, Belgique	100%
Colim NV	Halle, Belgique	100%
Wolucelles NV	Halle, Belgique	100%
Collivery NV	Halle, Belgique	100%
Supermarkt Pelgrims NV	Halle, Belgique	100%
Haagdoorn NV	Halle, Belgique	100%
Diswel NV	Halle, Belgique	100%
Etn. Battard NV	Halle, Belgique	100%
Badico NV	Halle, Belgique	100%
Alvocol NV	Halle, Belgique	59,88%
WE Power NV	Halle, Belgique	100%
Prokim NV	Halle, Belgique	100%
Colruyt Group Services NV	Halle, Belgique	100%
Laekebeek NV	Halle, Belgique	100%
Immo Mar NV	Halle, Belgique	100%
Colruyt Luxembourg SA	Luxembourg, , Grand-duché de Luxembourg	100%
Van Den Bossche NV	Halle, Belgique	100%
Dats 24 NV	Halle, Belgique	100%
Supermarkt Vanduffel NV	Halle, Belgique	100%
Enco Catering Services NV	Halle, Belgique	100%
Infoco NV	Halle, Belgique	100%
Dolmen Industrial Projects NV	Huizingen, Belgique	100%
Createch Engineering NV	Huizingen, Belgique	100%
Dimaco SA	Ghislenghien, Belgique	100%
Dimaco UK Limited	Kempston, Verenigd Koninkrijk	100%
Colruyt IT Consultancy India Priv. Ltd	Hyderabad, India	100%
Druco NV	Halle, Belgique	100%
Mavedro NV	Halle, Belgique	100%
Nima NV	Lede, Belgique	100%
Hedro NV	Halle, Belgique	100%
Rodro NV	Halle, Belgique	100%
Hedream NV	Halle, Belgique	100%
DreamBaby NV	Sint-Pieters-Leeuw, Belgique	100%
DreamLand NV	Westerlo, Belgique	100%
Dream NV	Halle, Belgique	100%
Immo Okay NV	Halle, Belgique	100%
Buurtwinkels Okay NV	Halle, Belgique	100%
Oksi NV	Halle, Belgique	100%
Okso NV	Halle, Belgique	100%
Okaf NV	Halle, Belgique	100%
Okho NV	Halle, Belgique	100%
Bio-Planet NV	Halle, Belgique	100%
Bio Galaxy NV	Halle, Belgique	100%
Spar Retail NV	Ternat, Belgique	100%
Unipol 2 NV	Heist-op-den-Berg, Belgique	100%
Disleuven NV	Ternat, Belgique	100%
Florma NV	Ternat, Belgique	100%
Filooste NV	Ternat, Belgique	100%
Vlaspar NV	Ternat, Belgique	100%
Filantwe NV	Ternat, Belgique	100%
Walspar NV	Ternat, Belgique	100%
Filrocul NV	Ternat, Belgique	100%
Filquare NV	Ternat, Belgique	100%
Pro à Pro Distribution SA (*)	Orly, Frankrijk	100%
Codi - France SAS (*)	Rochefort sur Nenon, Frankrijk	100%
Les Planchettes SCI (*)	Rochefort sur Nenon, Frankrijk	100%
Atout Trefle SCI (*)	Rochefort sur Nenon, Frankrijk	100%

Entreprises consolidées

Sama SCI (*)	Rochefort sur Nenon, Frankrijk	100%
Des Buttes SCI (*)	Rochefort sur Nenon, Frankrijk	100%
Pro à Pro Distribution Sud SAS (*)	Montauban, Frankrijk	100%
Les Clauzures SCI (*)	Montauban, Frankrijk	100%
Blin Etablissements SAS (*)	Saint Gilles, Frankrijk	100%
Discosaul SAS (*)	Saulxures sur M, Frankrijk	100%
Jacodi SCI (*)	Rochefort sur Nenon, Frankrijk	100%
Pro à Pro Distribution Export SAS (*)	Orly, Frankrijk	100%
Pro à Pro Distribution Nord SAS (*)	Chalette S/L, Frankrijk	100%
Aubépine SARL (*)	Chalette S/L, Frankrijk	100%
Codifrais SAS	Longueil St M, Frankrijk	100%
Disval SA (*)	Chateauneuf S/L, Frankrijk	97,45%
Silor SAS (*)	Semoy, Frankrijk	100%
Super 10 SARL (*)	Chateauneuf S/L, Frankrijk	97,45%
Ormeriaie SAS (*)	Semoy, Frankrijk	100%
Roret SAS (*)	Dijon, Frankrijk	100%
Katz SCI (*)	Longueil St M, Frankrijk	100%
Ineco SAS (*)	Sainte Marie, La Réunion, Frankrijk	100%
Poirette SAS (*)	Somain, Frankrijk	100%
Colruyt Limited	Bristol, Verenigd-Koninkrijk	100%
Colruyt Deutschland GmbH	Bergisch Gladbach, Duitsland	100%
Locré SA	Luxemburg, Groothertogdom Luxemburg	100%
Colruyt Gestion SA	Luxemburg, Groothertogdom Luxemburg	100%
Colruyt Vastgoed Nederland BV	Eindhoven, Nederland	100%
Mundipak BV	Hillegom, Nederland	100%

B. Entreprises Associées

Sofindev SA (*)	Brussel, Belgique	20,60%
Sofindev II SA (*)	Brussel, Belgique	22,31%
Coopernic SCRL (*)	Brussel, Belgique	20,00%
Eldepasco NV (*)	Zeebrugge, Belgique	25,00%
Mitto NV (*)	Merchtem, Belgique	30,00%

(*) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31/12 et sont également incluses dans la consolidation à cette date.

CHAPITRE IV

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

4.0. BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	31.03.08	31.03.07
Actifs			
Goodwill	10	64,3	46,7
Autres immobilisations incorporelles	11	7,0	6,5
Immobilisations corporelles	12	936,9	802,0
Participations dans les entreprises associées	13	11,1	12,4
Placements	14	41,4	5,5
Actifs d'impôt différé	16	12,2	11,4
Créances productives d'intérêts		0,4	-
Total des actifs non courants		1.073,2	884,5
Stocks	17	438,0	384,6
Créances commerciales (1)	18	288,4	225,2
Créances d'impôt courant		2,7	6,5
Autres débiteurs (1)	18	29,8	26,5
Placements	14	55,9	36,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	19	296,6	397,1
Total des actifs courants		1.111,5	1.076,5
Total des actifs		2.184,7	1.961,0
Capitaux propres			
Capital émis		185,4	173,9
Réserves et résultats non-distribués		785,1	744,6
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		970,5	918,5
Intérêts minoritaires		0,7	0,8
Total des capitaux propres	20	971,1	919,3
Passifs			
Provisions	22	12,2	12,9
Avantages du personnel	23	37,1	33,6
Passifs d'impôt différé	16	55,1	45,5
Obligations productives d'intérêts et autres	24,25	18,5	12,0
Total des passifs non courants		123,0	104,0
Obligations productives d'intérêts	24	2,8	2,4
Dettes commerciales	25	754,9	649,5
Impôts à payer		31,4	25,5
Avantages du personnel et autres obligations	25	301,5	260,3
Total des passifs courants		1.090,6	937,7
Total des passifs		1.213,6	1.041,7
Total des capitaux propres et des passifs		2.184,7	1.961,0

(1) Adaptation des chiffres 2006/07 dans le cadre d'une modification de présentation 'domiciliations' et 'garanties données'.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2007/ 08	2006/ 07
Chiffre d'affaires	4	5.673,8	5.208,6
Coût des marchandises vendues	4	(4.297,8)	(3.910,3)
Marge brute	4	1.376,0	1.298,4
Autres produits d'exploitation (1)	5	46,3	35,6
Services et biens divers	6	(228,8)	(223,1)
Frais de personnel (1)	7	(671,4)	(617,9)
Amortissements		(102,3)	(94,3)
Provisions et réductions de valeur		0,3	(4,5)
Autres charges d'exploitation	5	(18,4)	(22,7)
Résultat d'exploitation (EBIT)		401,6	371,5
Produits financiers		18,7	15,0
Charges financières		(4,7)	(3,2)
Résultat financier net	8	14,1	11,8
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	13	1,2	0,4
Bénéfice avant impôts		416,9	383,8
Charges d'impôts	9	(128,7)	(121,0)
Bénéfice de l'exercice		288,2	262,7
<i>Attribuable aux:</i>			
Intérêts minoritaires		0,0	0,1
Actionnaires de la société mère		288,2	262,6
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation		32.501.883	33.069.981
Bénéfice par action – de base et dilué (en euros)		8,87	7,94

(1) Adaptation des chiffres 2006/07 dans le cadre d'une modification de présentation 'réduction structurelle du précompte professionnel'.

4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

	Exercice 2007/08	Exercice 2006/07	Exercice 2005/06
Nombre d'actions émises	33.348.600	33.257.748	35.498.509
Nombre d'actions participantes (*)	32.501.883	33.069.981	33.579.100
S.A. COLRUYT:			
Résultat d'exploitation	312,15	285,65	444,73
Bénéfice avant impôts	9,60	8,61	13,24
Bénéfice net (en millions EUR)	241,57	153,28	341,12
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	7,43	4,62	10,16
GROUPE COLRUYT:			
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	401,6	371,5	332,4
Bénéfice avant impôts	12,83	11,60	10,15
Bénéfice net (part du groupe) (en millions EUR)	288,2	262,6	230,35
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	8,87	7,94	6,86
Dividende brut/action (en EUR)	3,68	3,24	2,76

(*) Base de calcul (les chiffres IFRS sont calculés sur base de la moyenne pondérée des actions participant à la répartition du bénéfice):

	2007/2008 IFRS (**)	2006/2007 IFRS (**)	2005/2006 IFRS
Nombre d'actions			
Ordinaires	31.893.185	31.893.185	34.263.185
VVPR	1.455.415	1.364.563	1.235.324
Total	33.348.600	33.257.748	35.498.509
Actions participantes	33.348.600	33.257.748	35.498.509
Actions détenues par la société	1.130.009	16.131	2.427.373
Actions détenues par les filiales	0	187.793	42.697
Dont actions non participantes	-	-	-
Solde	32.218.591	33.053.824	33.028.439
Moyenne pondérée des actions participantes (IFRS)	32.501.883	33.069.981	33.579.100

(**) Source: rapport annuel Groupe Colruyt 2007/08: pages 38 et 74

4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	2007/ 08	2006/ 07
Opérations d'exploitation :			
Bénéfice de l'exercice		288,2	262,7
Ajustements pour :			
Amortissements		102,4	94,6
Produits des placements	8	(16,6)	(12,8)
Charges d'intérêts	8	1,7	2,5
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(1,2)	(0,4)
Moins/(plus-values) sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3,5)	1,6
Moins/(plus-values) sur placements	8	0,9	(1,5)
Moins/(plus-values) sur actifs courants		0,5	2,0
Coûts des paiements fondés sur les actions propres		9,2	8,5
Charges d'impôts	9	128,7	121,0
Résultat d'exploitation avant les variations du fonds de roulement et des provisions		510,3	478,2
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres débiteurs		(55,4)	(35,1)
Diminution/(augmentation) des stocks		(51,8)	(23,8)
Diminution/(augmentation) des dettes commerciales et autres obligations		131,7	83,1
Diminution/(augmentation) des provisions et avantages du personnel		5,0	11,0
Intérêts payés		(2,3)	(2,4)
Intérêts et dividendes reçus		17,3	13,2
Impôts sur le résultat payés		(113,2)	(118,3)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		441,6	405,9
Activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(228,4)	(198,6)
Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (Augmentation des participations dans des entreprises associées)/ remboursement du capital d'entreprises associées	15	(17,5)	(3,3)
Achats d'intérêts minoritaires	15	1,0	(1,5)
Acquisition de placements repris comme immobilisations (Acquisitions) et cessions de placements		(0,1)	(36,2)
Prêts consentis		(20,4)	(3,9)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1,3)	(1,9)
Paiement des prêts consentis		7,6	6,7
		1,1	1,4
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(294,2)	(201,1)
Activités de financement :			
Produits de l'émission d'actions	20	11,4	14,9
Cession/(rachat) d'actions propres		(148,8)	(42,7)
Remboursement d'emprunts		(2,7)	(1,6)
Remboursements des dettes de contrats de location-financement		(1,4)	(1,6)
Dividendes payés et tantièmes		(107,2)	(94,3)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(248,7)	(125,3)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(101,3)	79,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} avril		397,1	317,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars (1)		295,8	397,1
Augmentation/(diminution) nette		(101,3)	79,4

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars 2008 sont affichés nets des crédits de caisse en cours au passif pour un montant de 0,8 million d'euros (y compris dans le passif « Obligations productives d'intérêts » à court terme).

CHAPITRE V

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR

Evolutions récentes et perspectives

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice nous référons à l' "Allocation du Président à l'occasion de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2008".

Allocation du Président à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires des Ets Fr. Colruyt du 17 septembre 2008

Au cours de l'exercice comptable 2007/2008, le Groupe Colruyt a réalisé un chiffre d'affaires de €5,67 milliards, contre €5,21 milliards l'exercice précédent, affichant ainsi une hausse de 8,9%.

La quote-part du Groupe dans le bénéfice consolidé après impôts s'élève à €288,2 millions, contre €262,7 millions l'exercice précédent, soit une progression de 9,7%.

Le bénéfice par action (quote-part du Groupe) se chiffre à €8,87, contre €7,94 l'exercice précédent, soit une hausse de 11,7%.

Le dividende brut proposé est de €3,68 par action, ce qui représente une augmentation de 13,6% par rapport à l'exercice précédent.

Le cash-flow (quote-part du Groupe) représente €390,5 millions, par rapport à €356,6 millions l'exercice précédent.

Les contributions totales cédées au Trésor public belge représentent 52,16% de la valeur ajoutée générée par le Groupe Colruyt en Belgique. Espérons que ces moyens soient affectés au soutien d'une bonne gouvernance qui encourage l'esprit d'entreprise en Belgique par le biais de mesures fiscales et autres.

Au terme de l'exercice 2007/2008, le Groupe Colruyt comptait 20.338 collaborateurs. L'effectif s'est donc enrichi de 3 009 collaborateurs.

Le Conseil d'administration estime que ces résultats étaient particulièrement bons.

Commerce de détail (Retail)

Ce secteur couvre tous nos magasins en gestion propre : Colruyt, OKay, BioPlanet, DreamLand, DreamBaby, dream, Colruyt France et Coccinelle France. Ce secteur représente 77% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Au cours du dernier exercice, le chiffre d'affaires du commerce de détail a connu une hausse de 7,8 % et une progression de la contribution au bénéfice d'exploitation de 7,5%. La diminution de la contribution au bénéfice d'exploitation s'explique par un été moins favorable qu'en 2006/07, par une concurrence accrue et par une inflation élevée sur les denrées alimentaires, dont les coûts n'ont pu être absorbés qu'avec retard par le marché, ce qui se traduit par une réduction de la marge brute.

Les magasins Colruyt affichent une croissance du chiffre d'affaires de 7,4% par rapport à la même période l'année dernière. Nous avons ouvert 4 nouveaux magasins Colruyt et 11 magasins ont été transformés ou agrandis.

Les magasins OKay ont une nouvelle fois connu une forte croissance du chiffre d'affaires (+ 27,6%). Nous avons ouvert 7 nouveaux magasins OKay. Au cours de l'exercice écoulé, OKay a également fêté son 10e anniversaire par l'ouverture de notre 50^e magasin OKay.

Le secteur belge de la distribution a connu une année mouvementée. A partir de septembre 2007, les prix de l'alimentation et des matières premières ont amorcé une véritable envolée que nous avons répercutée sur les prix avec un certain retard, ce qui ne nous empêche pas de continuer à garantir à tout moment pour chaque produit les prix les plus bas sur le marché. Du fait des prix élevés de l'alimentation, nos prix les plus bas deviennent encore plus intéressants pour le consommateur, ce qui se traduit par une croissance du chiffre d'affaires au cours de l'exercice écoulé.

En France, nos 45 magasins intégrés ont réalisé une croissance du chiffre d'affaires de 9,1%. Là aussi, nous constatons que les meilleurs prix sont au cœur des préoccupations du consommateur.

Au cours de cet exercice, et en prenant compte de périodes comparables, le chiffre d'affaires de notre commerce de détail non-food DreamLand, DreamBaby et dream a grimpé de 9,6%.

1.1 Commerce de gros

Ce secteur se compose de notre activité Spar et de nos activités de commerce de gros en France avec, d'une part, la livraison à des commerçants indépendants et d'autre part, le food service (restauration sociale et commerciale). La collaboration avec le groupement de commerçants indépendants Alvo, notre activité d'exportation et le food service sous la S.A. Collivery sont également inclus dans ce secteur.

Le chiffre d'affaires de ce secteur a augmenté de 10,7%, avec une hausse du bénéfice d'exploitation de 45,9%.

En France, le chiffre d'affaires du food service et des activités de commerce de gros a progressé de 14,6%. En dépit d'un environnement fortement concurrentiel, nous continuons à augmenter notre part de marché.

La croissance de nos activités de commerce de gros en Belgique (8,1%) a été dans une large mesure réalisée par la S.A. Spar Retail. Malgré la diminution du nombre de points de vente, la surface commerciale nette a augmenté d'environ 1 000 m². Au cours de l'exercice écoulé, la rationalisation de l'organisation de Spar a été poursuivie, ce qui a permis d'améliorer la rentabilité de l'entreprise et par voie de conséquence la satisfaction des entrepreneurs.

1.2 Autres activités

Ce secteur englobe nos activités de vente de carburant en Belgique et en France sous l'enseigne DATS24, les activités externes de Druco, notre imprimerie, ainsi que les activités d'ingénierie des firmes Dolmen IP, Createch Engineering et Dimaco. L'augmentation du chiffre d'affaires de 19,3 % a été principalement influencée par la croissance de nos stations-service DATS24.

Prévisions

Durant les cinq premiers mois de l'exercice en cours (d'avril à août inclus), le chiffre d'affaires des magasins Colruyt a augmenté de 12,3% pour atteindre €1.728 millions. Cette forte progression est à mettre à l'actif du succès de la carte "Extra réductions" (avec déjà plus de 2 millions de cartes en circulation à l'heure actuelle) et à la recherche des meilleurs prix par le consommateur en période de haute inflation. Depuis de nombreuses années, nos clients peuvent retrouver ces meilleurs prix, avec la même constance, dans leur magasin Colruyt habituel.

En août, un premier magasin Colruyt franchisé a été ouvert avec succès à Bagey la Ville en France. Le Groupe Colruyt va continuer à tester cette formule en espérant qu'elle permettra d'accélérer sa présence sur le marché français.

Les résultats de nos activités de commerce de gros et food service affichent également de fortes progressions.

L'augmentation de l'inflation l'année dernière a sensibilisé encore davantage les clients aux prix. La politique des meilleurs prix de Colruyt a ainsi attiré les clients dans nos magasins. La tendance inflationniste a également accru la pression sur les coûts opérationnels. Cette année, les coûts énergétiques ainsi que les frais de personnel pèseront plus lourd sur notre structure de coûts. Cette dernière hausse est la conséquence du mécanisme d'indexation automatique ainsi que de la pénurie sur le marché belge du travail. Toutefois, nous constatons que le niveau actuel de notre marge de bénéfice brut nous permet une nouvelle fois d'envisager de belles perspectives de croissance.

Nous prévoyons pour l'exercice 2008/2009 un bénéfice consolidé (quote-part du Groupe) de €304 millions, contre €288,2 millions l'exercice écoulé. Nous actualiserons cette prévision lors de la publication de nos résultats semestriels à la fin du mois de novembre 2008.

Pour conclure, je souhaiterais remercier tous les collaborateurs du Groupe Colruyt pour leur implication permanente au service de chacun de nos clients. Ce sont eux qui ont réalisé ces beaux résultats. Le dévouement spontané lors du 2 mai de cette année, jour férié optionnel lors duquel chacun dans nos magasins est venu contribuer à la croissance du Groupe, démontre une nouvelle fois que l'on peut compter chaque jour sur chacun de nos collaborateurs. Cette motivation me permet d'envisager l'avenir du Groupe Colruyt avec beaucoup de sérénité.

Jef Colruyt

5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2007/08	Exercice 2006/07	Exercice 2005/06
Cours minimum	135,59	114,80	104,00 EUR
Date	09/11/2007	24/05/2006	08/09/2005
Cours maximum	178,70	174,70	124,90 EUR
Date	08/05/2007	14/02/2007	30/03/2006
Volume journalier moyen	90.171	52.206	66.851

Cours de la bourse au 08/10/2008: 175,110 EUR.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web www.euronext.be, rubrique "Bruxelles" puis rubrique "cotations" et en tapant "Colruyt" sous la rubrique "chercher".

5.2. Rapport annuel

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2007/2008 (du 1/4/2007 au 31/3/2008) et sera envoyé sur demande adressée à la direction financière (ext. 3292 ou 2299).

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web www.colruyt.be/info financière.

COLRUYT - Historic chart (EUR)



Source: Euronext

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
EXEMPLAIRE DESTINE AU SOUSCRIPTEUR APRES SIGNATURE PAR LA SOCIETE
EMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE
(tient lieu de preuve de votre souscription)

EMISSION D' ACTIONS AVEC AVANTAGE FISCAL VVPR
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

Je soussigné(e) ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de €150,50 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale des Etablissements Fr. Colruyt, jouissance 1er avril 2008, représentant un montant total de € _____, **A PAYER AVANT LE 17/11/2008 au compte no. 310-1691600-06 (voir bulletin de virement en annexe)**

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art.609 § 1 du Code des Sociétés, compte tenu des exceptions (cfr. modalités) qui y sont prévues. Je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans et, à ce moment, de recevoir une feuille dématérialisée séparée de coupons dénommés strips VVPR.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions et les strips VVPR soient transférés à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service financier des Ets. Fr. Colruyt S.A.

Fait en double exemplaire à _____ le _____

(Signature de la société
émettrice ou de son mandataire)

(Signature du souscripteur)

2) EXEMPLAIRE DESTINE A LA SOCIETE EMETTRICE OU SON MANDATAIRE

ETABLISSEMENTS FR. COLRUYT
Société Anonyme
Siège social: Edingensesteenweg 196 - 1500 Halle
RPM Bruxelles - T.V.A. no. BE-0400.378.485

EMISSION D' ACTIONS AVEC AVANTAGE FISCAL VVPR
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt
BULLETIN DE SOUSCRIPTION (à établir en double exemplaire)

Je soussigné(e) (nom, prénom): _____
No pers.: _____
domicilié(e) à: Code postal: _____ Localité: _____
rue : _____ no _____

ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de €150,50 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale des Etablissements Fr. Colruyt, jouissance 1er avril 2008, représentant un montant total de €_____,
A PAYER AVANT LE 17/11/2008 au compte no. 310-1691600-06 (voir bulletin de virement en annexe)

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actions des Ets. Franz Colruyt S.A.. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art.609 § 1 du Code des Sociétés, compte tenu des exceptions (cfr. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint, mon invalidité ou celle de mon conjoint. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte que l'avantage fiscal VVPR soit inscrit à mon nom et qu'il soit incessible pour une période d'au moins 5 ans, compte tenu des exceptions valables pour les actions.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions et les strips VVPR soient transférés à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service financier des Ets Fr. Colruyt S.A.

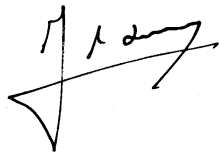
Fait en double exemplaire à _____ le _____

(Signature de la société
émettrice ou de son mandataire)

(Signature du souscripteur)

Halle,

Pour les Ets Fr. Colruyt S.A.



Jean de Leu de Cecil
Secrétaire Conseil d'administration

Halle, le 14 octobre 2008

Madame, Monsieur,

Concerne : Augmentation de capital Colruyt réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

En tant que membre du personnel du Groupe Colruyt, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital des Ets Fr. Colruyt S.A., à des conditions avantageuses.

Le prix de souscription est de 150,50 EUR par titre. A titre d'information: au 8 octobre 2008, le cours de bourse (cours de clôture de l'Eurolist) était de 175,11 EUR action.

Vous pouvez souscrire à 1.000 actions au maximum.

Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription à concurrence de 660,00 EUR de votre revenu imposable de l'année 2008. (Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet).

Avant de décider de souscrire nous vous conseillons de consulter l'information au personnel ainsi que les dernières informations financières sur le Groupe Colruyt sur notre site web: www.colruyt.be (info financière). Le dernier rapport annuel et l'information au personnel relative à cette émission peut être obtenu auprès de Jean de Leu (tél. 3292).

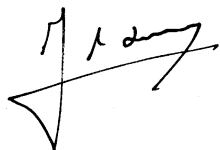
Pour souscrire, veuillez compléter et signer les trois bulletins ci-joints et les renvoyer **pour le 14 novembre 2008** au plus tard à la S.A. Ets Fr. Colruyt, à l'attention de Lydia Lauwaert, Edingensesteenweg 196, 1500 Halle (vous pouvez le faire par courrier interne).

Comme l'année passée, le montant de votre souscription à l'augmentation de capital doit être versé, avant le 17/11/2008, sur le compte no. 310-1691600-06 au nom des Ets Fr. Colruyt S.A. N'OUBLIEZ SURTOUT PAS de mentionner UNIQUEMENT votre numéro de personnel en communication sur le virement. Si nous ne recevons pas votre paiement à temps sur ce compte, votre souscription sera annulée.

Dès réception de tous les bulletins, nous vous renverrons par retour du courrier un exemplaire du "bulletin de souscription" en guise de preuve de votre souscription.

Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler Jean de Leu (ext. 3292).

Pour les Ets Fr. Colruyt S.A.



Jean de Leu de Cecil
Secrétaire Conseil d'administration

P.-S.: N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER JOUR POUR SOUSCRIRE. LES FORMULAIRES QUI NOUS PARVIENNENT APRES LE 14 NOVEMBRE NE SERONT PLUS ACCEPTES!

MODALITES PARTICULIERES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DES

ETS FR. COLRUYT S.A.

RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU GROUPE COLRUYT - OCTOBRE 2008

Emission de maximum 200.000 nouvelles actions VVPR nominatives sans mention de valeur nominale; ces actions sont toutefois incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 609 § 1 du Code des Sociétés. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-proprétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées, avec les strips VVPR, au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par l'employé.

Les actions nouvelles seront émises en tant qu'actions dont les dividendes sont soumis au précompte mobilier réduit (actuellement 15 %). L'avantage fiscal en question n'est toutefois pas à l'abri d'une modification éventuelle de la législation fiscale.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée. Une feuille dématérialisée séparée de coupons dénommés "strips VVPR" sera émise. Ces strips VVPR sont cotés sur une autre ligne au marché du fixing. Ainsi, après la période d'incessibilité de 5 ans, les actions dématérialisées et les strips VVPR sont négociables séparément.

Le prix d'émission (150,50 EUR) a été établi sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2008, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 150,50 EUR satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 1.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 200.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir du 1er avril 2008. Cela signifie que ces actions donneront éventuellement droit à un dividende pour la première fois en octobre 2009.